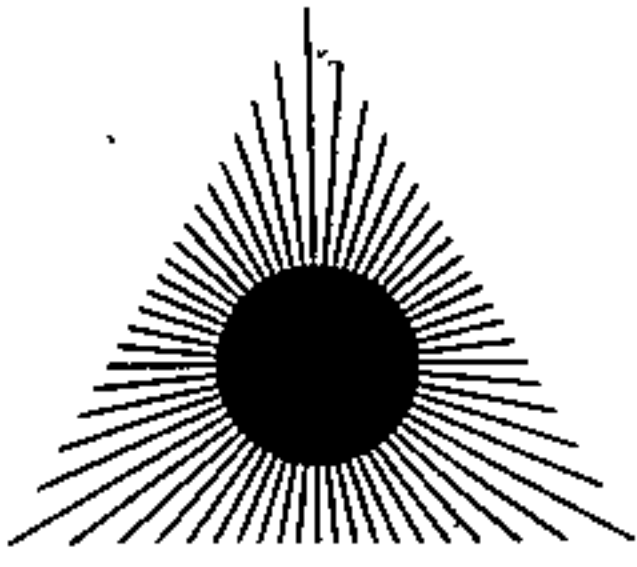




BUREAU N° 6
65453
AXXFINANCE

72 BIS, RUE DE LOURMEL - 75015 PARIS
TEL. : (1) 45.77.60.00+ - TELECOPIE : (1) 40.59.85.30

- 2 SEP. 91-602555

TRIBUNAL de CCE de PARIS
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
31. JUIL. 1991
ARRIVÉE

Paris, le 30 juillet 1991.
TRIBUNAL de CCE de PARIS
31. JUIL. 1991
SECRÉTARIAT DU GREF
Monsieur le Président
du Tribunal de Commerce
de PARIS
1, Quai de Corse
75004 PARIS

6

N/Réf. : NB/AC/91.153
Objet : Nomination du Commissaire aux Comptes

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation, en application des dispositions de l'article 39 de la loi N°83-1 du 3 janvier 1983 et de l'article 2 du décret d'application N°83-358 du 2 Mai 1983, la nomination de :

FIDUCINTER
représenté par Monsieur Gabriel NAWAWI
Ayant son siège à PARIS XVIIème
72, avenue de Wagram

en tant que Commissaire aux Comptes chargé, conformément aux articles 35 de la loi sus citée et l'article 2 du décret d'application du 2 mai 1983, de contrôler les comptes des Groupements Forestiers ci-après désignés et gérés par notre Société :

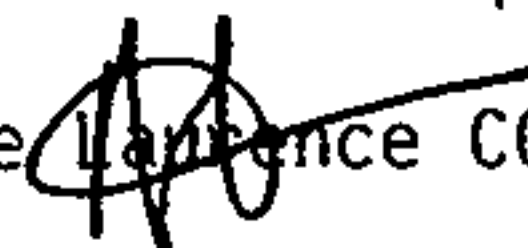
- | | |
|-----------------------|-----------------------------------|
| - Bois d'ARRANS | - Bois de LA FAJOUSE |
| - Bois de BEAUREGARD | - Bois de LA TOURNADISSE |
| - Bois de BREIGNY | - Bois de MONTFORT |
| - Bois de BUFFON | - Bois de LOCQUERAI |
| - Bois de la COMTESSE | - Bois de TAILLES |
| - Bois de DIENNES | - Société Civile CAPITAL FORET 1. |

Nous vous prions d'autre part de trouver ci-joint la réponse de la Commission des Opérations de Bourse qui n'a opposé aucune objection.

Vous souhaitant bonne reception des présentes,

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma respectueuse considération.

Service Juridique

Anne  COSTE.

ORDONNANCE

Nous, Président du Tribunal de Commerce de Paris, Officier de la Légion d'Honneur ;

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés ;

Vu l'article 39 de la loi 83-1 du 3 janvier 1983 ;

Vu l'article 2 du décret 83-358 du 2 mai 1983 ;

Vu l'avis de la Commission des opérations de Bourse ;

Désignons, pour une durée de six ans :

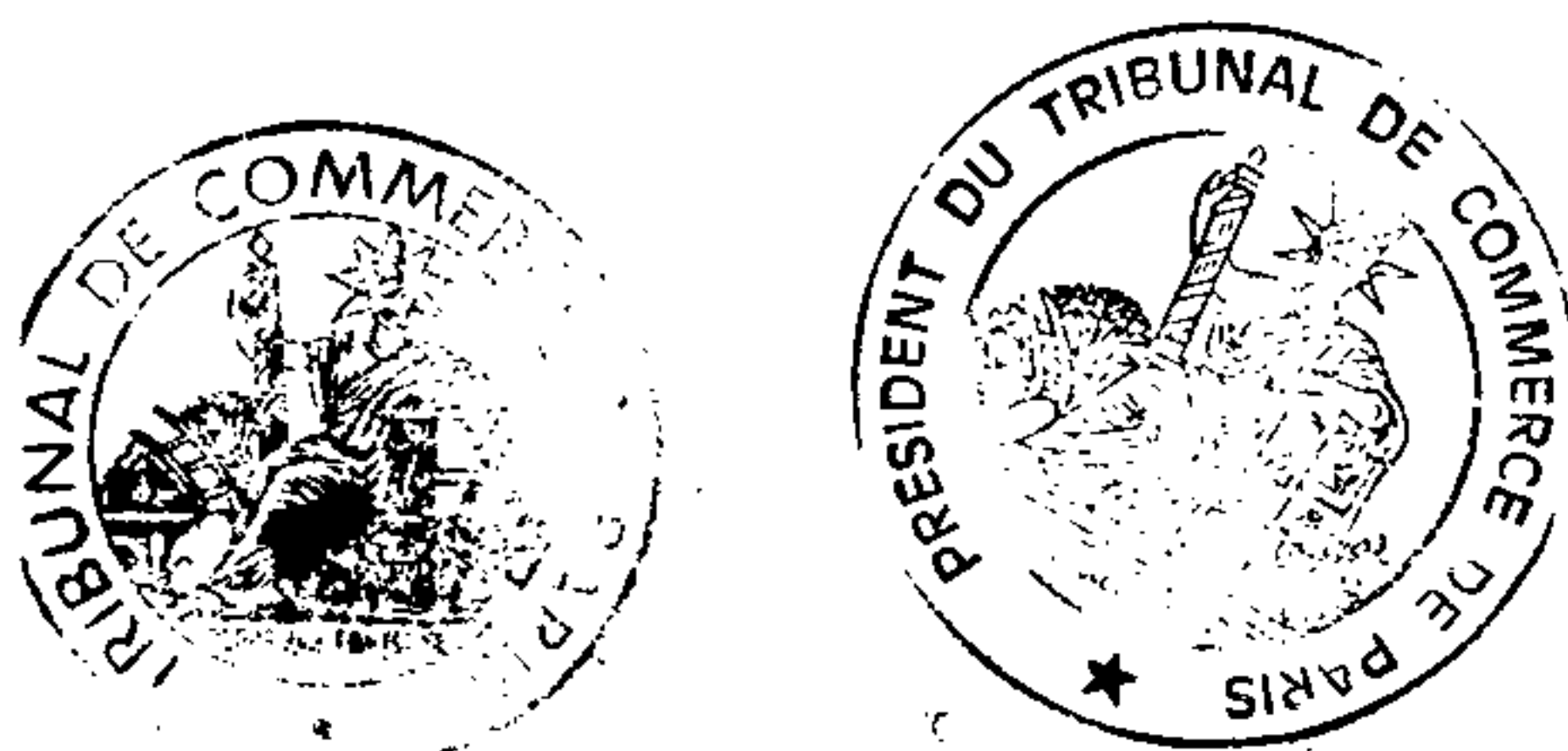
LA SOCIETE FIDUCINTER

demeurant à Paris (17ème) - 72 avenue de Wagram,
en qualité de Commissaire aux comptes des Groupements Forestiers ci-après désignés :

- | | |
|--------------------------------------|----------------------------------|
| - Bois d'ARRANS 80 ^e 1024 | - Bois de la FAJOUSE |
| - Bois de BEAUREGARD | - Bois de la TOURNADISSE |
| - Bois de BRETIGNY | - Bois de MONTFORT |
| - Bois de BUFFON | - Bois de LOCQUERAIS |
| - Bois de la COMTESSE | - Bois de TAILLES |
| - Bois de DIENNES | - Société Civile CAPITAL FORET 1 |

Disons que la présente ordonnance sera déposée au greffe de ce Tribunal.

Fait à Paris le 8 AOUT 1991
LE PRESIDENT DU TRIBUNAL



LE GREFFIER

Chara

Hellu

Pour le Président
De Président de Chambre délégué